

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D125-2018

Séance du 13/12/2018 – Convocation du 27 novembre 2018

Compte rendu affiché le 17 décembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA-PIRES, Marc GRAZIANA, Laurent BUFFARD, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Pascal NICOT, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Gisèle COIN ; Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Xavier LAURE par Alain GOJON ; Sylviane CARISSIMI par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Échanges scolaires – Tarifs 2019

Comme chaque année, la commune de Neuville-sur-Saône organise un échange scolaire avec les élèves des collèges Jean Renoir et Notre-Dame de Bellegarde d'une part et ceux du Progymnasium d'Alpirsbach d'autre part.

Les dépenses liées au transport des jeunes français en Allemagne et aux activités se déroulant en France sont prises en charge par la Commune. Toutefois, une participation financière à ces dépenses est demandée aux parents des collégiens scolarisés à Neuville-Sur-Saône.

Malgré l'augmentation des frais de transport et des prix d'entrée, la contribution s'élevait à 95€ depuis plusieurs années, sans prise en compte d'aucun élément socio-économique. Afin de compenser en partie le surcoût pour la Commune, tout en prenant en compte les différents niveaux de revenu des familles, il est proposé d'instaurer des tarifs liés au quotient familial.

Ainsi, les familles ayant les quotients familiaux les plus bas, bénéficieront d'un tarif inférieur au tarif actuel, le tarif reste stable pour les familles de la 2^e catégorie alors que les tarifs des catégories supérieures augmentent modestement.

Quotient familial	Tarif 2019
< 550 €	90 €
< 870 €	95 €
< 1130 €	100 €
< 1430 €	105 €
< 1730 €	110 €
> 1730 €	120 €

Cette proposition a reçu un avis favorable par la Commission Vie Locale réunie le 6 novembre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis de la Commission municipale Vie locale et culturelle du 6 novembre 2018,

- VU le budget communal,
- **FIXE comme suit le tarif de la participation des familles aux coûts liés au transport dans le cadre de l'échange scolaire avec Alpirsbach :**

Quotient familial	Tarif 2019
< 550 €	90 €
< 870 €	95 €
< 1130 €	100 €
< 1430 €	105 €
< 1730 €	110 €
> 1730 €	120 €

- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 13 décembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 16/12/2018
- Publication ou affichage le 16/12/2018

Valérie GLATARD, Maire.